

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Mai 2019**

**OBJET : Domaine départemental des étangs de Camargue - Etang des Impériaux-  
Autorisation d'occupation temporaire au bénéfice des pêcheurs  
professionnels pour l'installation de matériels de pêche.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2015 relatif aux obligations déclaratives en matière de pêche maritime,

Vu les articles R.922-45 à R.922-53 du code rural et de la pêche maritime,

A décidé :

- d'approuver le rapport,
- d'approuver les termes de l'autorisation d'occupation temporaire annexée au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les autorisations d'occupation temporaires à délivrer aux pêcheurs professionnels ainsi que tous les actes et documents afférents.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**